



ainneville infos



Année 2018

ELECTIONS 2019

Cette année, les citoyens français sont appelés aux urnes pour élire les Députés Européens. A Sainneville, le vote se déroule à la Mairie.

Pour voter, n'oubliez pas de vous munir de votre carte d'électeur ou à défaut d'une pièce d'identité.

Elections Européennes : Dimanche 26 mai de 8h à 20h. (sous réserve)

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES : nouvelles modalités

Depuis le 1^{er} Janvier 2019, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale, à tout moment, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

En ce qui concerne les élections européennes, pensez à vous inscrire avant le 31 mars 2019.

Rappelons que voter est un droit mais aussi un devoir civique.

DEMANDE DE CARTES D'IDENTITE

Désormais, il faut s'adresser dans une mairie habilitée, les plus proches **St Romain de Colbosc, Gonfreville l'Orcher et Montivilliers**. Prendre rendez-vous au préalable.

La personne concernée doit se présenter en mairie (prise d'empreinte, signature authentique), avec 2 photos d'identité (récentes, de face, tête nue, couleurs contrastées, 35x45 mm), 1 justificatif de domicile (au nom de l'intéressé pour les épouses et les enfants), la copie intégrale de l'acte de naissance (pour les 1^{ères} demandes de carte d'identité ou pour les titres non sécurisés périmés depuis +de 2 ans), indiquer sa taille, l'ancienne carte d'identité, droit de timbre de 25 € si vous ne l'avez pas.

DEMANDE DE PASSEPORTS

Se renseigner auprès du Service Etat Civil de la mairie de St Romain de Colbosc habilité à le faire. Sur rendez-vous uniquement au 02.32.79.24.62.

URBANISME

Une autorisation municipale est **obligatoire** avant d'entreprendre des travaux de construction ou de rénovation. Renseignez-vous en mairie pour connaître les démarches à suivre afin d'obtenir soit un permis de construire soit une demande préalable de travaux.

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE POUR LES MINEURS

Les mineurs se rendant à l'étranger sans être accompagnés d'un représentant légal doivent avoir une autorisation de sortie de territoire. Il s'agit d'un document signé par le responsable légal accompagné de sa pièce d'identité et avec lequel voyage l'enfant. Aucun déplacement en Mairie n'est nécessaire.

LE NOUVEAU RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE :

Nous vous rappelons qu'un nouveau règlement a été rédigé et acté en décembre 2017 avec notamment les nouveaux tarifs et durée des concessions. Il est affiché à l'entrée du cimetière et consultable en mairie.

RECENSEMENT :

Le recensement se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019 dans notre commune.

Deux agents recenseurs, munis d'une carte officielle et tenus au secret professionnel, vous rendront visite, l'un ou l'autre ; il s'agit de Messieurs Burel et Duhoux, tous les deux habitant Sainneville.

Ils vous remettront un questionnaire à remplir ou le feront avec vous. Votre participation est essentielle et obligatoire pour connaître précisément le nombre d'habitants et les types de logement. Merci de leur réserver le meilleur accueil !

PACS

L'enregistrement des Pactes Civils de Solidarité (Pacs) peut se faire en mairie.

Un dossier à remplir par les 2 conjoints vous sera donné.

Un rendez-vous avec le maire vous sera proposé pour la signature du Pacs.

RECENSEMENT MILITAIRE

Obligatoire pour les jeunes filles et garçons ayant 16 ans. Se présenter à la mairie avec une pièce d'identité dans les trois mois suivants votre anniversaire.

Attention, l'inscription aux examens scolaires et au permis de conduire en dépend !



RESERVATION SALLE DES FÊTES : priorité donnée aux Sainnevillais

Capacité de 80 personnes pour un repas, caution demandée, état des lieux indispensable. Les manifestations et événements organisés par la mairie et les associations sont prioritaires. Règlement disponible en mairie et sur le site internet.

PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

Le PLU est en fin d'élaboration. Vous avez été nombreux à venir écouter, discuter, échanger lors de sa présentation publique en décembre dernier. Pour toute observation, un registre de concertation est à votre disposition en mairie.

A l'issue de la consultation des services de l'Etat, il sera arrêté par le conseil municipal puis mis à l'enquête publique.



DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur est installé près du terrain de tennis

Cet appareil peut sauver une personne victime d'un arrêt cardiaque..

Pour toutes informations complémentaires, contactez la mairie 02.35.20.90.07

Des démonstrations pratiques sur son utilisation sont possibles !

Adressez-vous à la mairie.



RAPPEL AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Les aboiements excessifs d'un chien (intensité, force, répétition) font partie des troubles de voisinage. Pour le bien-être et la tranquillité de tous, merci d'y remédier en prenant les dispositions nécessaires (éducation canine, collier anti-aboiement ...). Merci aussi de laisser les trottoirs et les espaces verts propres, des sanctions pourraient être appliquées.



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Après plusieurs réunions de commission, il a été validé par la préfecture en 2018.

Cette mise à jour obligatoire nous permet d'être réactif et de mieux s'organiser pour faire face aux éventuelles situations imprévisibles : intempéries, inondations, pollution ou autres. Espérant de n'avoir jamais à le mettre en action.

NIDS DE GUEPES

En cas de problème, prendre contact avec la mairie, un élu se déplacera et appellera l'entreprise conventionnée.

La mairie prendra en charge la moitié du coût de la destruction du premier nid uniquement.

(si la demande bien sûr a été faite par la mairie)

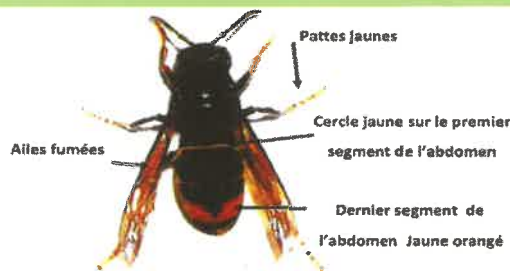
CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE FRELON ASIATIQUE



Exemple de nid

Depuis leur apparition sur notre territoire en 2004, les frelons asiatiques ont causé la destruction de nombreuses ruches d'abeilles, et sont une source potentielle de danger pour les personnes habitant à proximité des nids.

Nous devons donc lutter contre cette invasion en détruisant dès le début du printemps un maximum de nids primaires dans des endroits abrités (appentis, abris de jardin ...). Ces nids sont généralement de petite taille (taille d'un ballon de handball) et servent de lieu d'essaimage pour la constitution de nids secondaires situés, eux, à grande hauteur, et donc plus difficiles d'accès et onéreux à détruire. Il est donc indispensable d'en détruire le plus possible au printemps.



Frelon asiatique 1,7 à 3 cm : **DANGER**

Ouvrez l'œil ! En cas de présence d'un nid de frelons asiatiques chez vous ou dans le domaine public, n'intervenez pas car vous pouvez être sérieusement piqués. Contactez sans attendre la mairie pour que nous puissions faire intervenir l'entreprise conventionnée.

Toute découverte d'un nid de frelons asiatiques devra être signalée à la plate-forme téléphonique dédiée, Tél. 02 77 64 57 76 qui réalisera un diagnostic à partir des éléments transmis.

Nos Principales Manifestations et Evénements Communaux 2018



ACCUEIL ET RÉCOMPENSES

Qu'ils sont beaux, bons et parfois émouvants, ces moments de récompense partagés !!!
C'est toujours avec grand plaisir que Denis Merville et son conseil municipal reçoivent les nouveaux enseignants, les mamans, à l'occasion de la fête des mères et félicitent les médaillés du travail et les participants au concours du fleurissement.



Mouvement de personnel.

Départ à la retraite de Mme Martine LETOURNEUR, ancienne directrice de l'école et accueil des nouveaux enseignants et personnels administratifs.

La remise des prix du fleurissement est toujours un moment apprécié.



Des médailles du travail remises



Fête des mamans et grands mamans



CEREMONIES

La vie municipale ce sont aussi des moments solennels et de recueillement !

Chaque année, nombreux sont encore les Sainnevillais qui répondent à l'invitation du Maire et de son Conseil Municipal pour se souhaiter la Bonne Année ou pour rendre hommage aux combattants des deux guerres mondiales. Merci aux enseignants et à leurs élèves de leur présence entonnant l'hymne national après le dépôt de gerbes.



Les vœux 2018 : toujours très suivis



Hommage aux combattants : il fut particulièrement suivi pour commémorer le centenaire de la guerre 1914-1918

MANIFESTATIONS CULTURELLES

Quel bel écrin que notre église St Maclou pour accueillir le Concert annuel de Noël !

Le 14 décembre dernier, les Chorales «La Clé de Sol de Rogerville» et «Chœur et Caux» de Mannevillette ont ravi les mélomanes et amoureux de chants.



Concert de Noël

SORTIES ET ANIMATIONS



Le Noël des enfants : le Père Noël était attendu



La randonnée pédestre annuelle



Le Noël des aînés : chants et danses au programme

La convivialité d'un village c'est aussi la joie et le bonheur de se retrouver pour des sorties divertissantes et festoyantes : le traditionnel Salon de l'agriculture attirant toujours autant les amoureux du terroir et de la bonne chair, puis le dîner-spectacle organisé tous les trois ans pour fêter le bien vivre ensemble, la randonnée pédestre, la fête du Hareng au profit du téléthon (80 convives et 400 € de bénéfice), enfin petits et grands attendant toujours avec impatience le moment magique de Noël.



Sortie au salon de l'agriculture



La fête du village

SOLIDARITE

Les Sainnevillais sont toujours sensibles à l'appel de dons pour une bonne cause que ce soit en participant aux différentes actions mises en place pour le Téléthon, à la collecte de dons pour la Ligue contre le Cancer, ou dans le cadre d'Octobre Rose. Cette année la somme de 4 143 € a été réunie et les chèques remis en main propre à Mme Bénard représentant la Ligue au côté de M. Graïc, le président.

La collecte de dons pour la Ligue contre le Cancer : le record battu !



NOS COMMERCES

Sainneville est un des rares villages à avoir gardé ses commerces.

Depuis de nombreuses années, la municipalité contribue à ce dynamisme pour maintenir la vie du village et ainsi offrir aux habitants, commerces et services de proximité. N'hésitez pas à leur rendre visite !!!

Saluons le travail de restauration de la façade de la boulangerie, patrimoine local.



MALVINA COIFFURE



Coiffure
femmes, hommes, enfants
Sur rendez-vous 02.35.13.88.94

BOULANGERIE CLERON : James et Noémie CLERON



Pain
(chaud à 12h, 16h et 18h30)
Pâtisseries - Viennoiseries
Sandwiches - Pizzas ...
faits sur place
Du mardi au samedi :
6h30-13h et 16h-19h30
Dimanche 7h-13h

ESPACE FRAÎCHEUR : Alexandra LESEIGNEUR



Epicerie - Charcuterie Fruits et légumes Produits laitiers
Presse – Produits d'entretien ...
Du lundi au samedi : 7h30 – 12h30 et 15h30 – 19h30 (sauf mercredi)
Dimanche : 8h30 – 12h30 Livraison possible de vos achats

BAR - TABAC « Le Sainnevillais » : Agnès SBRUGNERA



Vente journaux (presse locale et régionale)
Jeux de grattage et de tirage
Dépôt de gaz – Point poste
6h30 – 19h30 tous les jours
sauf mercredi
Dimanche jusqu'à 13h

GARAGE HEDA : Davy DUBUC



Réparation Mécanique générale
Dépannage – Pose pare-brise
Vente de véhicules d'occasion
Toutes marques
Du lundi au samedi
02.35.30.65.24

NOS SERVICES DE SANTÉ

Sandra LEMAITRE

Infirmière diplômée d'état

Soins à domicile et cabinet sur rendez-vous

Tél. 02 35 30 16 61

Amandine LECARPENTIER

Infirmière diplômée d'Etat

Tél: 02.35.30.16.61

Soins à domicile et un cabinet sur rendez-vous

Sandra LEMAITRE

Amandine LECARPENTIER

CABINET D'INFIRMIERES

Infirmières Diplômées d'Etat

Soins

Aides à la toilette
à domicile

Sur Rendez-vous

02.35.30.16.61

**MASSEUR
KINESITHEPEUTE**

Quentin TANGUY

Diplômé d'Etat

Consultation

sur rendez-vous

02.35.20.01.29

Les travaux 2018

INSTALLATION D'UN DECANTEUR SUR LA LAGUNE

Afin d'améliorer notre réseau d'assainissement, un décanteur a été mis en place en amont des lagunes. Cette construction permet de piéger tout ce qui est indésirable pour le bon fonctionnement des installations. Exemples : lingettes, emballages en plastique ou encore l'huile de vidange car tout à l'égout ne veut pas dire que l'on peut mettre tout dedans.

C'est l'entreprise Thomas Sailly des Trois Pierres qui s'est avérée la mieux disante pour la somme de 52 800 €. Subventions accordées 11 000 € du Département et 27 055 € de l'Agence de l'Eau. Des visites détaillées peuvent être organisées en téléphonant à la Mairie.



TRAVAUX DE RÉNOVATION A L'ÉCOLE



Après une étude avec une conseillère en énergie partagée, la classe de CE2-CM1-CM2 de l'école communale Les Pommiers a vu une refonte totale de son isolation, du plafond, du chauffage, des menuiseries extérieures, des éclairages et d'une remise en peinture. Des fenêtres double vitrage et des rideaux anti-feu ont également été posés. Le montant des travaux est d'environ 30 000 € avec les entreprises Grenet de Gonnevillle la Mallet pour la peinture,

AGELEC de St Romain de Colbosc pour l'isolation phonique et thermique, et AFS d'Octeville sur Mer pour les menuiseries. Des aides du Département à hauteur de 7 322 € et de l'Etat au titre de la DETR pour 8 786.70 € et du DSIL pour 5 384 € ont été perçues.

La classe de maternelle ainsi que le dortoir ont aussi bénéficié de la réfection des peintures. La classe de CP-CE1 ainsi que le bureau de la Directrice seront repeints, quant à eux, pendant les prochaines vacances de février. Notons la satisfaction totale des enseignants avec l'embellissement de leur cadre de travail !



CHANGEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES A LA GARDERIE ET A L'ANCIENNE MAIRIE

L'entreprise AFS a également remplacé les fenêtres vétustes de la garderie par des modèles en double-vitrage garants d'une meilleure isolation. Une porte neuve a été posée à la Salle Culturelle ainsi que quatre fenêtres au local des associations dans l'ancienne mairie.

TRAVAUX DANS LE CIMETIÈRE

Une haie a du être arrachée car vieille, malade et de trop grande ampleur. Une étude est en cours avec le soutien du CAUE et des Bâtiments de France pour la remplacer définitivement.



RÉPARATION DES JEUX D'ENFANTS DE L'ÉCOLE

L'équipe technique a rénové les jeux d'enfants de l'école. Les changements de certaines pièces s'avéraient nécessaires sur le toboggan, poutres, mur d'escalade et autre jeu pour assurer la sécurité des élèves lors de leur utilisation.



VOIRIE

Au chemin du Héroboc, après le remplacement de la conduite d'eau potable, un revêtement en bi-couche a été posé, effaçant ainsi les empreintes du précédent chantier. De même au Chemin de la Forge, après avoir attendu la fin de la construction de trois pavillons, un reprofilage était nécessaire pour canaliser les eaux de ruissellements avant le revêtement.

Le chantier a été attribué à l'entreprise Colas pour 14 097 €.



REPLACEMENTS DES FEUX TRICOLORES

Au Hameau de la Cour Souveraine, les feux tricolores étaient détériorés et dysfonctionnaient. Il était donc devenu impératif de les remplacer. L'entreprise ENGIE a procédé à leur renouvellement pour un montant de 7 644 € ; une participation du Département au titre du Fonds d'Action Locale de 1 911 € a été reçue.

Hélas, en urgence, il a fallu également installer un nouveau contrôleur des feux, abrité dans une « armoire », pour cause de court circuit. Cette 2ème opération réalisée aussi par ENGIE a coûté 7 080 € avec une seconde aide au titre du FAL de 1 770 €.



PLANTATION D'UN ARBRE AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE).

Dans le cadre des 40 ans du CAUE, Sainneville a été retenue, après inscription, pour planter un arbre.

Les élus et les services techniques de la commune ont assisté les enfants de l'école pour cette initiative. L'emplacement de la Place de la Liberté a été choisi afin de retrouver son origine : trois arbres, emblèmes de Liberté, Egalité, Fraternité.



ACHAT DE MATÉRIEL D'ESPACES VERTS



Suite à l'interdiction d'employer des désherbants chimiques pour le nettoyage des bords de route, la commune a dû se doter de nouveaux matériels. Une balayeuse, un mosquito et une tondeuse autoportée ont été achetés dans les Ets PAUCHARD de Montivilliers.



Le montant de cet acquisition est de 14 117.14 €. Des subventions du Département (3 158 €) et de l'Agence de l'Eau (4 276 €) sont attribuées.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX PRÉVUS EN 2019

- Restauration façade sud de l'église : 2ème tranche.
- Amélioration de l'éclairage public (route de l'église, 2ème partie route de la Mare Violette, hameau du Grénésé, Clos Viger et son impasse) avec passage en LEDS.
- Travaux de voirie et de marquage au sol, route du château, place de l'église, pont SNCF Sainneville-Epretot (dossiers transmis à la nouvelle Communauté Urbaine qui maintenant en a la compétence. Souhaitons qu'ils soient retenus pour 2019 !)
- Remplacement de la porte de l'ancienne mairie.
- Remplacement de la porte de sortie des enfants de la Maternelle (cette porte sert de porte d'entrée suite à l'augmentation des effectifs et à la nouvelle organisation des enseignants).
- Achat de tables pour la Salle Culturelle
- Appel d'offres pour les nouvelles décorations de Noël.
- Aménagement d'un portail accès pompiers à la Mare du Héroboc reconnu comme réserve incendie.
- Travaux de peinture à l'Ecole Maternelle dans la Salle de Motricité et dans les couloirs.
- Souscription d'un contrat pour l'entretien du défibrillateur.
- Remise en état de la clôture en bois au City Stade.
- Aménagement par les employés du service technique d'un vestiaire pour le personnel féminin de l'équipe.
- Entretien du mobilier urbain (Habillage bois des transformateurs électriques et de certains abribus) et du patrimoine communal (démoussage des façades et des murs).

En cas de problèmes ou d'interrogations avec vos déchets ou vos bacs (jaune et gris). Renseignements en Mairie ou Numéro vert (gratuit) 0800 474 167

Mémo



Pour plus d'informations, reportez-vous au guide du tri et de la réduction des déchets

DANS MON BAC JAUNE, JE METS...



→ TOUS LES EMBALLAGES : Les bouteilles, flacons, pots, barquettes, films et sacs en plastique, le polystyrène, les briques alimentaires et cartons, les boîtes métalliques, les papiers, journaux et magazines...

DANS MON BAC GRIS, JE METS...



→ Les ordures ménagères, les emballages de fast-food, les couches-culottes...

DANS MON BAC COMPOSTEUR, JE METS...



→ Les déchets de cuisine (épluchures de légume, coquilles d'œuf, pain dur...), le papier essuie-tout avec rouleau, les tontes de gazon, les feuilles mortes et fleurs fanées...

DANS LA COLONNE À VERRE, JE METS...



→ Les bouteilles et les bocaux en verre, sans bouchon ni couvercle.

Un doute, Numéro Gratuit : 0800 474 167 une question sur le tri ?

POUR LES AUTRES DÉCHETS : HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

Hiver (1/11 au 31/03)

Lundi / Mercredi / Vendredi / Samedi : 8h30 / 12h - 13h30 / 17h30

Mardi / Jeudi : fermée

Été (1/04 au 31/10)

Lundi / Mercredi / Vendredi / Samedi : 8h30 / 12h - 13h30 / 18h

Mardi : 13h30 / 18h Jeudi : fermée

Cartes à la Mairie ou au Miroirnet réservé aux résidents particuliers et professionnels du territoire sur présentation d'une vignette d'identité délivrée par Cœur Estuaire.



FINI LES PESTICIDES !!!

Depuis le 1er janvier 2019, il est formellement interdit d'utiliser ou de détenir des produits phytosanitaires sur tout le territoire français. Il existe plusieurs astuces et bonnes pratiques pour jardiner sans pesticide.

Vous trouverez des conseils utiles sous forme de fiches appelées « Jardifiches » que vous pouvez télécharger sur le site du Département : www.seinemaritime.fr

Vous pouvez également vous procurer en mairie, si vous ne l'avez plus, le guide pratique « Ma commune sans pesticide »

Pour toute interrogation pratique complémentaire, n'hésitez pas à venir vous renseigner à la mairie.



INFO ENERGIE



Que vous construisiez ou rénoviez votre logement, vous êtes amenés à vous poser la question de la consommation énergétique de votre habitation ?

L'Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a mis en place avec de nombreux partenaires un service public de conseils gratuits et indépendants sur les économies d'énergie.

Une permanence sur rendez-vous est possible sur St Romain de Colbosc.

Vous pourrez ainsi être aidé pour élaborer votre projet, vous informer sur les aides financières. Vous pourrez être orienté vers les artisans compétents et également être accompagné techniquement (mise en œuvre, points de vigilance, réglementation thermique) par un conseiller.

Espace Info Energie Espace Henri Odièvre Avenue du Général De Gaulle - St Romain de Colbosc. Tel : 02.35.55.76.03

RAMASSAGE DES ORDURES

Depuis le 1er Janvier 2019 c'est la nouvelle Communauté Urbaine LE HAVRE SEINE METROPOLE qui prend en charge le ramassage des ordures d'où des modifications de jour pour un service optimal.

Attention
Changement de jour !

Dans notre commune, le ramassage des poubelles grises et jaunes est maintenant effectué le VENDREDI matin y compris pour l'Impasse du Clos Viger.

La collecte pour l'impasse et le chemin du Héroboc et l'impasse du Grénése, réalisée avec un camion à gabarit réduit est effectuée le MARDI matin.

En 2019, exceptionnellement, le ramassage se fera : les samedis 27 avril, 4 et 11 mai, 1er et 15 juin, 17 août, 2 et 16 novembre, et 28 décembre au lieu des vendredis habituels en raison des jours fériés.

QUELQUES PRÉCISIONS :

Vos bacs de collecte doivent être sortis la veille au soir, à partir de 18 heures, et non le matin même et être récupérés au plus tard le soir de la collecte avant 20 heures.

La collecte peut être avancée de plusieurs heures en cas de travaux.

En cas de neige ou de verglas, les opérations de collecte peuvent être retardées ou différées.

Le ramassage des déchets doit pouvoir se faire sans gêne particulière par les véhicules de collecte. Les arbres, haies et arbustes appartenant aux riverains doivent être correctement élagués de manière à permettre le passage de véhicules de 4 mètres.



ENCOMBRANTS et DÉCHETS VERTS

En 2019, notre commune organisera encore le ramassage de vos déchets verts et de vos encombrants. Dates précisées par le biais de circulaires municipales.

Déchets verts : Uniquement dans des sacs plastiques réutilisables ouverts, en fagots ficelés (sans fil de fer). Longueur des branchages : 1 m max. Poids des sacs ou fagot : 15 kg max. Quantité maximale par foyer : 8 sacs ou fagots.
Règlement à respecter strictement.

Déchets encombrants : Posés sur le sol pour faciliter la prise en charge par 2 agents de collecte. Longueur des encombrants : 2 m max . Poids par objet : 60 kg max. Volume maximal par foyer : 2m³. Faites en sorte qu'ils ne représentent aucun danger !

Interdit : déblais, gravats, décombres, déchets végétaux, ordures ménagères, pneus, fils de fer barbelés ou non, carcasses ou pièces détachées de véhicules, fûts, tuyaux, bidons, poteaux, citernes à fuel, batteries, etc...

Rappelons qu'une déchetterie existe à Saint Romain de Colbosc pour tous les habitants de l'ex Caux Estuaire. Vous devez l'utiliser en priorité !

ELAGAGE ET ENTRETIEN DE LA VEGETATION

Pour la sécurité et le bien-être de tous, vous devez :

- élaguer régulièrement vos haies, talus et arbres (respecter la hauteur de 2 m en mitoyenneté)
- limiter très fortement l'emploi des herbicides
- respecter les horaires d'utilisation des appareils sonores de bricolage et de jardinage fixés par le préfet (Lundi – Vendredi 8h30/12h - 14h/20h, Samedi 9h/12h – 14h30/19h, Dimanche et Jours Fériés 10h/12h)

En cas d'incident ou d'accident, votre responsabilité pourrait être engagée.

Les déchets verts doivent être emmenés à la déchetterie communautaire à St Romain de Colbosc :

- Hiver (du 01/11 au 31/03) : Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi 8h30/12h – 13h30/17h30
- Été (du 01/04 au 31/10) : Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi 8h30/12h – 13h30/18h
Mardi uniquement l'après-midi 13h30-18h



Durant l'année 2017-2018, les élèves de Sainneville ont participé à différents événements et projets.

En décembre, les élèves ont assisté au traditionnel spectacle offert par la mairie et ont reçu la visite du Père Noël. Cette année les D'arly's ont enchanté les enfants par une prestation délirante.

En janvier, ce fût autour de la galette des rois que les élèves se sont réunis.

Les maternelles et CP-CE1 ont pu profiter des compétences de M. Leclerc et participer à un projet jardinage. Ils ont ainsi pu réaliser des boutures à la serre communale destinées à fleurir les espaces autour de leur école.



En partenariat avec Caux Estuaire, les maternelles ont participé au projet CLEAC et ont bénéficié de l'intervention d'une danseuse contemporaine professionnelle pendant toute l'année scolaire. Les enfants se sont ensuite produits en spectacle au Château de Gromesnil lors de la fête du cirque.

Dans le cadre du projet cirque mené par leur professeur, les maternelles se sont rendus à Val de Reuil pour passer une journée au sein d'un cirque. Ils ont pu participer à de nombreux ateliers et ont assisté à un spectacle grandiose.

Les CP/CE1, quant à eux, se sont rendus pendant une journée dans un village Viking à Ornavik. Ce retour dans le passé les a émerveillés.

Pour clore l'année 2017/2018, les élèves ont offert un spectacle aux parents sous le chapiteau, dressé en parallèle pour la fête du village où chants, danses et numéros de cirque ont fait la joie des petits comme des grands.



GARDERIE SCOLAIRE & CANTINE :

Le matin dès 8h jusqu'à 8h45 (heure de début des cours) et le soir de 16h30 (fin de la classe) à 18h, les élèves sont accueillis à la garderie. Pendant ce temps d'attente, Véronique et Cindy leur proposent différentes activités ludiques, créatives et manuelles.

Le midi, un service de restauration est assuré. Les repas préparés et fournis par Cuisine Evolutive sont servis par Véronique et Cindy pour une trentaine d'enfants.

Ces deux services indispensables et utiles pour bon nombre de famille de notre commune, sont organisés par l'Association Pom'Happy, sous la responsabilité d'Isabelle Gourvil.

Vous pouvez vous renseigner au 06.84.96.17.10 ou sur le site internet de la Mairie pour plus de précisions.



LUDISPORTS

Les enfants scolarisés peuvent pratiquer différents sports et jeux dans le cadre du Ludisports.

Angélique Maze, éducatrice sportive encadre et initie les jeunes à différents jeux de ballons ou d'expression corporelle.

Cette année deux groupes ont été constitués vu le nombre important d'inscrits.

C'est donc le jeudi et le vendredi soir de 16h45 à 17h45 que ces activités se déroulent à la salle des fêtes ou en extérieur selon la météo.

Vous pouvez encore inscrire votre enfant. Une participation de 25 € vous sera demandée.



Délégués des parents d'élèves

Les titulaires

- Mme BARBAY Olivia
- Mme PESQUET Sophie
- Mme BREARD Tatiana

Les suppléants

- Mme BOUTRY Julie
- Mme PARMENTIER Hélène
- Mme LOUTREL

Vous pouvez inscrire vos enfants nés en 2016 à l'école dès maintenant et avant fin mars, sur rendez-vous.
N° de tél. école : 02.35.20.88.26.





CAP DEVELOPPEMENT
 Contact : Jean-François Brethé
 510, Route d'Etainhus
 76 430 SAINNEVILLE
 02 35 53 26 74

ASSOCIATION CAP DEVELOPPEMENT



Les fondations du futur collège de Konankoïra ont été creusées par les parents d'élèves en novembre 2018

L'association Cap développement œuvre depuis plus de 24 ans dans la coopération internationale pour un monde plus paisible et plus harmonieux. Les actions menées visent à aider les populations de la région de Nouna, ville du nord-ouest du Burkina Faso à améliorer leurs conditions de vie : construction d'écoles primaires, de dispensaires, soutien aux activités socio-économiques (moulins pour les femmes, maraîchage, banques de céréales...).

L'association s'appuie sur une base humaine et matérielle locale : au sein de la maison des associations, les personnels prospectent, étudient les projets, rédigent les demandes et ici en Normandie, cap développement apporte un soutien technique et cherche des partenaires financiers.

En 2018, Cap développement a préparé la phase II du projet Dji Doni Djan (« Donne-moi de l'eau » en langue dioula) qui prévoit la réhabilitation de 6 forages, la construction d'un forage et d'une trentaine de latrines pour les écoles et collèges. Ce projet est soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et les syndicats d'eau du canton de Saint-Romain. Cap développement construit actuellement un collège de 4 classes dans le village de Konankoïra grâce à un don posthume d'une adhérente et une dotation de l'Agence des micro-projets de développement.

www.capdeveloppement.org

CLUB DES AINES

N'hésitez pas à nous rejoindre !

Vous avez 65 ans et plus ? Venez nous rejoindre au club des aînés pour partager des moments hebdomadaires conviviaux et amicaux. Tous les 1ers mardis du mois, les seniors de notre village se retrouvent pour jouer aux cartes ou aux dominos à la salle des fêtes. Au cours de l'année vous pourrez aussi participer à la Fête de l'Amitié du Canton et au voyage proposé par la municipalité. Enfin pour clôturer la saison, la présidente Marie-Claire Barrée et toute sa petite équipe vous convieront à un buffet campagnard festif.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque accueille des lecteurs de 7 à 77 ans voir plus. L'inscription est gratuite. N'hésitez pas à venir vous inscrire. Ainsi vous pourrez bénéficier de la lecture de tous les ouvrages romans, polars, récits, ... plus de 2875 livres vous sont proposés. Chaque trimestre, le bibliobus du Département passe renouveler les 250 livres lui appartenant. Des animations sous forme de contes sont aussi proposées aux plus petits. La bibliothèque est ouverte le Mercredi de 11h à 12h et le vendredi de 16h30 à 17h30. Brigitte, Annie et Monique, les responsables bénévoles vous accueilleront et vous renseigneront avec plaisir. Les dons de livres et toutes les bonnes idées sont acceptés.



LA PETANQUE

Reprise de la saison 2019, des rencontres très amicales et sympathiques vous seront proposées sur le boulodrome à côté du terrain de foot. Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour le début de la saison. Rendez-vous tous les 1ers samedi du mois à partir de Mars 2019 à 14 h. Vous avez aussi la possibilité d'inviter un ami ou un membre de votre famille.



Pour tout renseignement, adressez-vous à : Philippe BANVILLE : 06.35.90.31.88 ou Gérard JOURNO : 06.51.65.66.06

COMITÉ DES FÊTES

La kermesse, manifestation organisée par le Comité des Fêtes, a une nouvelle fois trouvé son public pour cette 51ème édition. Petits et grands ont pu arpenter le terrain communal près du terrain de foot pour se livrer à des parties endiablées tantôt tirs aux buts, tantôt la boule et l'œuf, ou la pêche à la ligne ou le jeu du lapin ... sans oublier d'acheter un ticket de tombola pour gagner un superbe lot. Sait-on jamais ? Une grosse journée pour tous ces bénévoles mobilisés dès la première heure que nous tous remercions pour l'animation de notre village. Rendez-vous en février pour l'Assemblée Générale. Venez nombreux nous rejoindre.





ELAN SPORTIF DE LA POINTE DE CAUX

St Gilles - Étainhus - Sainneville

DEUX ÉTOILES DANS LES YEUX

Siège administratif : ESPC - Ancienne Mairie
Maison des associations
1 place de la Mairie - 76430 Sainneville
Tél. 02 35 30 56 27.

Siège technique : ESPC - Mairie d'Étainhus
76430 Étainhus - Tél. 02 35 20 09 37.
06 21 89 25 99 (Président)
06 04 02 17 33 (Secrétaire)
06 25 04 92 87 (Trésorier)
Mail : 546323@lfnfoot.com
site internet : <http://www.espc76.fr>

Plus qu'une victoire sportive, c'est une communion populaire qu'engendre cet événement mondial gagné. Notre club aura pu vivre des moments intenses de joie, que le sportif se délecte. Nous remercions encore la commune de Gaimbouville de la mise à disposition d'un écran géant, nous étions 200 lors de la finale à crier notre jubilation. La force de notre club est d'avoir des bourgs avec des structures différentes et que chacun apporte sa pierre à l'édifice. Le second effet est plus pervers, c'est l'engouement des jeunes à vouloir ressembler à Griezmann ou Mbappé. Le nombre de licenciés jeune a considérablement



grossit et notre encadrement n'était prévu pour cet apport miraculeux. Nous remercierons les parents qui ont pris la mesure de nos difficultés et qui s'impliquent à l'accompagnement, car parallèlement nous sommes confrontés comme de nombreuses structures sportives à un émiettement des bénévoles.

Notre équipe fanion a une nouvelle fois changé d'entraîneur, le poste est difficile, nos amateurs pratiquent un foot consommable. Olivier Cagna, fidèle licencié, dispose toutefois d'un groupe étoffé de seniors pour configurer une union de copain et espère un avenir prometteur, puisque derrière lui une autre catégorie importante de jeunes U18 sera mature l'an prochain.

Nous avons pu aider notre nouveau responsable de l'école de foot l'ex-professionnel du HAC : Cheick Dabo a trouver une situation professionnelle stable dans l'arrondissement havrais, une bonne pioche pour le club, toujours souriant, il est fortement apprécié des enfants. Avec son dynamisme nous avons créé une équipe U15 ce qui nous permet de pouvoir présenter toutes les catégories d'âge.

La bonne gestion du club nous permet aussi de remédier aux surcoûts très importants : plus d'équipes = plus d'équipements et donc plus de frais structurels (Fédération) heureusement de nombreux sponsors sont à nos côtés pour amortir les frais que les municipalités ne peuvent plus couvrir, elles aussi touchées par les baisses d'aides de l'état. Cependant nos villages sont toujours proches de nos associations que ce soit pour un entretien estival à Sainneville ou cette année pour de plus gros travaux de peintures fraîches des vestiaires et la réfection des terrains de St Gilles et d'Étainhus. Grand merci à vous.

Chaque année notre club s'investit dans une action civique, après les maillots pour le Burkina Faso, les fournitures scolaires pour le Bénin, cette année nous allons récupérer les blousons, doudounes, etc. pour les sans-abris. On a tous des habits anti froid inutilisés au fond de nos armoires qui réchaufferont ceux qui en ont grand besoin, n'hésitez pas à contacter les dirigeants qui relayeront où de nous les apporter le lundi soir lors de nos réunions de gestion au bureau de Sainneville.



Philippe VIGER, Président de l'ESPC

ASSOCIATION SAINNEVILLE CULTURE LOISIRS



Cette association vous propose tout au long de l'année des activités diverses et variées. Pour les enfants : le mardi de 16h30 à 18h du bricolage, de la cuisine, des jeux divers ... Une fois par mois, les jeunes peuvent s'initier à la danse country avec Gigie et courant janvier à la danse et aux chants africains avec Keven. Rendez-vous à la salle culturelle

Pour les adultes : le lundi de 19h à 20h informatique dans une salle de l'ancienne mairie.

Le mercredi de 19h30 à 20h30 danse country avec Gigie à la salle culturelle



Le jeudi de 19h à 20h pilates et de 20h à 21h zumba avec Rudison à la salle des fêtes

Le jeudi matin de 9h30 à 11h30 randonnée pédestre avec Serge et Jacques

En plus de ces activités, des manifestations comme l'atelier de Noël, la chasse aux œufs, la foire à tout, la soirée country vous sont proposées.

Vous pouvez également louer des déguisements pour 8 € uniquement le jeudi de 18h à 19h

Pour tous renseignements ou participations, n'hésitez pas à contacter notre présidente Brigitte Friboulet au 0235209507 ou notre trésorière adjointe Alexandra Leseigneur au 0235207011. Les autres membres de l'asso sont Yvonne Rihal la trésorière, Olivia Barbay la secrétaire et Fabienne Hurault, Pierre Chaix, Serge Friboulet et Fabrice Hurault, membres actifs.



SUR QUELQUES ÉVÈNEMENTS COMMUNAUTAIRES 2018

Caux Estuaire participe à l'animation de notre territoire par diverses actions.

Crédits photos : © Caux Estuaire - Peggy Godreuil



LE HAVRE SEINE METROPOLE

Depuis le 1er janvier 2019, la Communauté Urbaine du Havre a absorbé les Communautés de Communes de Criquetot l'Esneval et de Saint Romain de Colbosc (Caux-Estuaire). L'ensemble comprend 54 communes, 130 délégués, 33 membres au Bureau. Nos communes rurales dont Sainneville n'ont qu'un siège (sur 130) alors qu'elles en avaient 2 à Caux-Estuaire (sur 33).

La Communauté Urbaine va exercer l'ensemble des compétences assumées précédemment par les 3 communautés et des communes membres :

- 1) Le développement et l'aménagement économique, social et culturel de son territoire. C'est-à-dire les zones d'activités économiques, les équipements culturels, socio-culturels, sportifs (ex : le Volcan, le stade Océane...)
- 2) L'aménagement de l'espace communautaire notamment le schéma de cohérence territoriale, le plan local d'urbanisme, la constitution des réserves foncières, le développement des mobilités. La création, l'aménagement et l'entretien des voies communales, la signalisation, l'éclairage public. Ainsi, à terme les communes vont perdre l'élaboration de leur document d'urbanisme, l'attribution de leurs logements sociaux...
- 3) L'équilibre social de l'habitat, c'est-à-dire notamment le Plan Local de l'Habitat, les actions en faveur du logement social, de la résorption de l'habitat dégradé.
- 4) La politique de la ville notamment l'élaboration du contrat de ville.
- 5) La gestion des services d'intérêt collectif tels l'eau et l'assainissement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales ; l'extension des cimetières, les services d'incendie et de secours, la transition énergétique, les réseaux de chaleur...
- 6) La protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie : collecte des déchets, lutte contre les nuisances sonores, gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations...
- 7) L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Concrètement, au titre de ces compétences obligatoires, cela signifie que passent à la C.U. :

- les parcs d'activités de Caux-Estuaire : Parc Eco-Normandie, partie de la Z I P (dont Renault), les parcs des Bleuets, de l'Aérodrome.
- les équipements tels que : la Maison de Santé, les Farfadets, l'Ecole de Musique, le futur Centre Aquatique ...
- le Plan Local de l'Habitat et les aides décidées par Caux-Estuaire

- la réfection de nos routes communales, leur éclairage, leur signalisation.
- les réseaux et stations d'assainissement, les réseaux d'eau, les bassins de retenue des eaux pluviales.
- le développement du numérique.
- la stratégie et les aides en faveur de l'agriculture (FILA).
- l'alerte préventive des populations sur les divers risques (industries, inondations ...).
- les bassins de retenue des eaux pluviales et de ruissellement
- l'éducation à l'environnement/
- les aides de soutien du patrimoine rural
- les aires de pique-nique, camping-cars, les belvédères.
- les gares d'Etainhus et de St Laurent de Brévedent.
- les chemins de randonnées communautaires.
- les aides à certaines associations, la définition d'une politique culturelle (fête du cirque ...).
- le soutien aux activités commerciales.

Pour exercer l'ensemble de ces compétences, les personnels des anciennes communautés sont transférés à la Communauté Urbaine.

Bien évidemment, pour les exercer, la CU a besoin de moyens financiers, moyens attribués par l'Etat notamment, mais aussi moyens des anciennes communautés et bien sûr impôts payés par les entreprises et les ménages, ex : Versement transport- Contribution Foncière des Entreprises ...

Pour mettre en place cette C.U., près de 40 réunions se sont tenues en octobre-novembre, réunions techniques sur les finances et la fiscalité (à terme elle sera harmonisée) la gouvernance, l'organisation administrative, la mobilité, la proximité, la voirie, l'agriculture, les déchets, l'urbanisme...

Soyez assurés que notre souci a été de maintenir notre proximité (hélas, des services ont déjà quitté l'ancien bâtiment de Caux-Estuaire pour aller au Havre où maintenant il faudra vous rendre), vos impôts (étalement des hausses sur un délai maximum), les sommes qui nous seront retenues (transferts de l'eau, de la voirie, de l'éclairage ...), la reprise de l'endettement de la CODAH (tramway, routes ...), la mise en place rapide de moyens de transport collectifs adaptés (PMR par exemple), la limitation des frais de fonctionnement de la C.U., la dotation de solidarité attribuée aux communes rurales...

Si nous avons pu être entendus sur certains points, sur bien d'autres c'est plus difficile, nos façons de travailler entre la grande ville et les communes comme les nôtres étant différentes.



A.G.I.R.E

L'association AGIRE 76 a ouvert un bureau à **St Romain de Colbosc au 13 Place de l'Hôtel de Ville Tél : 02.35.38.68.71**

Elle propose des services tels l'entretien des espaces verts, le ménage, le repassage, la garde d'enfants (de plus de 3 ans), la manutention, le bricolage et le déménagement ... aux particuliers, entreprises et collectivités.

CENTRE MEDICO-SOCIAL DU DEPARTEMENT

Assistante sociale, puériculture, soins infirmiers et médecin PMI sont les services proposés dans ce centre dépendant du Département.

Accueil en semaine de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, rue Jules Lemercier à St Romain de Colbosc.
Tél : 02.35.20.10.00

COMITE DE JUMELAGE FRANCO-ALLEMAND : 30 ANS D'AMITIÉ

Echanges familiaux et culturels forts enrichissants entre le Canton de St Romain et Adendorf. Familles et jeunes sont les bienvenus.

Rejoignez-les en contactant la présidente **Danielle FICHET** au 02.35.20.03.13

MAISON POUR TOUS

De nombreuses activités sportives, éducatives, culturelles et ludiques sont proposées pour tous les âges tout au long de l'année.

Accueil en centre aéré et animations enfants et ados pour les vacances scolaires.

Renseignements :

Tél. 02.35.20.00.16 – Site : www.mptsr.asso.fr
Par ailleurs, notre commune organise avec la MPT des journées pour les jeunes de 3 à 12 ans.
Renseignements en mairie.

ASSOCIATION GERONTOLOGIQUE CANTONALE

Services d'Aide à domicile (aide-ménagère, garde à domicile ...) Devis et visites gratuits pour les demandes de prestations. Renseignements au 02.35.30.04.85 - Courriel : agcsr2@wanadoo.fr
Responsable : Mme Follain

UFC QUE CHOISIR

Antenne locale du Havre de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir.

Permanence de conseillers litiges le 2ème mercredi du mois de 14h à 17h à la Mairie de St Romain de Colbosc

COVOITURAGE

Pour inciter au covoiturage et notamment se rendre sur son lieu de travail, le Département de Seine-Maritime a créé le site Covoiturage76. Il est gratuit et simple d'utilisation. Il met en relation des personnes souhaitant covoiturer.

Des aires de covoiturage ont été aménagées pour que les covoiturés se garent gratuitement et en toute sécurité. Dans notre Canton, vous trouverez une aire près du Pont de Tancarville et une autre au Carrefour des Bleuets près de l'Autoroute A29.

Pour des renseignements complémentaires : www.covoiturage76.net

INITIATIVES DU DEPARTEMENT

Le Département a créé le « pass'installation » pour aider les jeunes de 18 à 30 ans qui s'installent dans leur premier logement situé en Seine-Maritime. Ce dispositif incite les bénéficiaires à s'équiper auprès d'associations ou d'entreprises d'insertion locales recyclant du matériel électroménager et du mobilier d'occasion. L'aide financière prend la forme d'un chèque nominatif d'une valeur de 100 €, utilisable chez les partenaires de l'opération.

Renseignez-vous sur :

www.seinemaritime.fr/passinstallation

Côté Tourisme, le Département a mis en place le « pass jardin » permettant à tout à chacun de découvrir les plus beaux jardins de notre territoire. Pour chaque entrée achetée vous bénéficiez d'une entrée gratuite dans chaque jardin partenaire pour la période du 1er mai au 31 octobre. Vous pouvez demander ce pass, présenté sous la forme d'un chèque avec coupons détachables, sur le site internet : www.seinemaritime.fr



GROUPEMENT ATHLETIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE ST ROMAIN DE COLBOSC

Courir, s'entraîner, participer à des compétitions ... pour jeunes, ados et adultes.

Contact au 02.35.20.15.72

LA MISSION LOCALE

La Mission Locale accompagne les jeunes de moins de 26 ans à la recherche d'un emploi, avec ou sans formation.

N'hésitez pas à vous renseigner : **Marie Annexe**
Rue des Halles - Saint Romain de Colbosc
Tél. 02.35.30.21.19



QUELQUES DATES DE MANIFESTATIONS A RETENIR POUR 2019

Le 14 janvier	Vœux du Conseiller Départemental	Le 23 juin	Vide-Greniers de l'école
Le 17 janvier	Vœux aux Sainnevillais	Le 25 août	Kermesse
Le 27 février	Sortie au Salon de l'Agriculture	Le 8 septembre	Randonnée pédestre
Le 28 avril	Foire à tout par l'ASCL	Le 9 novembre	Commémoration du 11 novembre 1918
Le 7 mai	Commémoration du 8 mai 1945	Courant décembre	Concert de Noël
Le 25 mai	Fêtes des mères	Le 14 décembre	Noël des aînés
Le 26 mai	Elections européennes	Le 19 décembre	Noël des enfants de l'école